



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'administration

Séance du Mardi 30 juin 2026

DELIBERATION N°2026/15

Extrait de la réunion du 30 juin 2026 à 9h00, organisée au sein du conseil départemental (salle Camargue) à Nîmes

DECISION MODIFICATIVE N°1

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 3 votants

M. Christian BASTID, M. Philippe RIBOT, M. Christophe SERRE

Pour le Collège des membres associés : 3 votants

Mme Sylvie NICOLLE, M. Marc LARROQUE, Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : Pas de votant

1 PROCURATION : 1 votant

M. Rémi NICOLAS donne procuration à Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET

5 ABSENTS EXCUSES :

Mme LAURENT-PERRIGOT Françoise, M. Denis BOUAD, Mme Maryse GIANNACCINI,
M. Julien PLANTIER, Mme Jo MENUT

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : cheffe de service comptable Mme Evelyne GIULIANI (Excusée),
Mme Amandine JAUDON, adjointe à la cheffe de service comptable (excusée)
Mme Jeanne CHANABAS, Conseiller aux Décideurs Locaux (excusée)
Mme Savine SAVARINO, Responsable pôle administratif DAPPUI

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement :

Mme Magali MONTICELLI, Mme Baya DJAHNIT M. Nicolas JEANNET
Mme Muriel MAZELLIER, Mme Sylvine SANCHEZ

DELIBERATION N°2026/15

- Vu** l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
- Vu** les statuts de l'Agence,
- Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Vu** la délibération n° 2025/39 du conseil d'administration en date du 15 décembre 2025 approuvant le Budget Primitif 2026,
- Vu** la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,
- Vu** les pièces du dossier,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

DELIBERE

Article 1 :

Monsieur le Président propose au conseil d'administration d'autoriser la décision modificative n°1 sur l'exercice 2026 afin de modifier et réajuster certains postes de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement à travers les inscriptions suivantes :

Il convient d'inscrire en dépenses de fonctionnement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre				
011-6228 Empex	-26 720,00 €			
65-6588 Autres	-56 758,56 €			
012-64131		3 000,00 €		
012-6451	-17 905,00			
012-6453		4 000,00 €		
012-6454	-3 000,00 €			
012-6455		13 905,00 €		
70-70688 Dispositif insalubrité			-10000,00 €	
74-74718 DDETS PEX				5 000,00 €
74-74771 FSE+2026			- 58 668,15 €	
74- 747818 ARS			- 15 000,00 €	
74- 747818 ANAH			-21 944,00€	
74- 747818 CLER -CEE				17 133,59 €
TOTAL Soit – 83 478,56 €	-104 383,96 €	20 905,00 €	-105 612,15 €	22 133,59€

Le conseil d'administration ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président :

- APPROUVE la décision Modificative n°1 du budget pour l'exercice 2026.
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1 et de signer les actes correspondants.

La décision modificative n°1 est détaillée en annexe de la délibération.

Résultat du vote : 7 votes

VOTE A L'UNANIMITE, adopté

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXES :

BUDGET 2026 – Maquette Décision Modificative n°1

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Christian BASTID

